



**Communes
forestières**
Hérault

2025

Forêts locales, intérêt général

Rapport d'activités

UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

Sommaire

3 Edito

4 Une association d'élus au services des élus

6 Porter la voix des élus

8 Accompagner les élus

11 Sensibiliser et informer



Un logo renouvelé, une signature partagée : « Forêts locales, intérêt général »

Cette nouvelle identité vise à mieux refléter la nature institutionnelle de notre réseau d'élus, notre mission d'intérêt général, ainsi que la diversité de nos actions en faveur de la filière forêt-bois.



RÉDACTION : Union régionale des Collectivités forestières
Occitanie Pyrénées-Méditerranée

CRÉDITS PHOTOS : Union régionale des Collectivités forestières
Occitanie Pyrénées-Méditerranée

DATE DE PUBLICATION : Mars 2026



Francis CROS

Président des Communes forestières de l'Hérault

Ce rapport d'activités marque la fin d'une mandature qui aura été aussi exigeante que profondément transformatrice. Commencé sous le choc d'une crise sanitaire sans précédent, ce mandat nous a appris à regarder nos territoires autrement, à en reconnaître les forces, les fragilités, mais aussi les atouts décisifs. Parmi eux, la forêt et le bois occupent une place essentielle. Cette évidence s'est imposée dans tout notre département : chaque élu, qu'il soit ou non propriétaire forestier, a un rôle à jouer. Car la forêt et la filière bois ne relèvent pas d'un secteur isolé ; elles constituent des leviers stratégiques, des vecteurs de solidarité et des piliers de résilience pour nos communes.

La résilience, justement, aura été l'autre maître mot de ces dernières années. L'année 2025 restera marquante. Je garde une pensée émue pour tous les collègues dont les territoires ont été frappés de plein fouet par les manifestations du dérèglement climatique : les incendies, particulièrement celui des Corbières, mais aussi les inondations et les tempêtes qui ont bouleversé nos administrés, nos paysages et nos massifs forestiers. Ces épreuves nous rappellent notre responsabilité collective : préserver notre patrimoine, protéger nos ressources, agir pour les générations futures. La bonne gestion de nos forêts y contribue pleinement, et nous devons poursuivre ensemble cet effort indispensable.

Face à ces défis, nous sommes en première ligne. Les nouvelles équipes municipales s'installent dans un contexte qui nous engage fortement. Il nous impose des réponses concrètes, adaptées, construites sur mesure pour nos territoires. Agir pour sa commune, c'est agir pour l'intérêt général. Les décisions que nous prenons aujourd'hui façonneront durablement nos espaces, nos modes de vie et nos solidarités locales.

L'année 2025 a également été celle d'une reconnaissance importante : notre union régionale a été officiellement reconnue d'intérêt général, ce qui démontre le maître mot qui donne le cadre de toutes nos actions : le travail pour l'intérêt général.

Avec les élections municipales de mars 2026, une nouvelle équipe d'élus s'investira pour le mandat, dans le Conseil d'administration de l'association, et je suis certain que nous conserverons notre engagement auprès de tous les élus.

Nos territoires sont une richesse. Grâce à la filière forêt-bois, faisons-en une force pour l'avenir, une force pour la cohésion, une force pour la transition.

Une association d'élus au service des élus

Le rôle central des élus dans le développement local grâce à la filière forêt bois

Les élus occupent une place stratégique dans les politiques territoriales liées à la forêt et au bois. Aménageurs du territoire, prescripteurs bois, parfois propriétaires forestiers, garants de la sécurité et médiateurs auprès des citoyens, ils sont au cœur des décisions qui façonnent l'avenir de nos forêts.

Acteurs de l'intérêt général, ils portent la responsabilité de préserver et de valoriser durablement la ressource forestière, aujourd'hui comme pour les générations futures.

Communes non propriétaires de forêt : vous êtes les bienvenues

Même sans forêt communale, votre engagement compte. Les **Communes forestières** accompagnent tous les élus et toutes les collectivités, qu'elles soient propriétaires ou non.

Nous défendons vos intérêts et vous soutenons sur l'ensemble des enjeux liés à la forêt, au bois et à l'aménagement du territoire.

Les associations des **Communes forestières** contribuent au développement de tous les territoires, en plaçant la filière forêt-bois au cœur de chaque projet politique.



Créer de l'économie et des emplois au sein des territoires



Lutter contre le changement climatique et ses effets



Assurer une pérennité de ces espaces pour les générations futures

Faire de la forêt et du bois des axes de développement des territoires dans une logique de développement durable



243 ADHÉRENTS

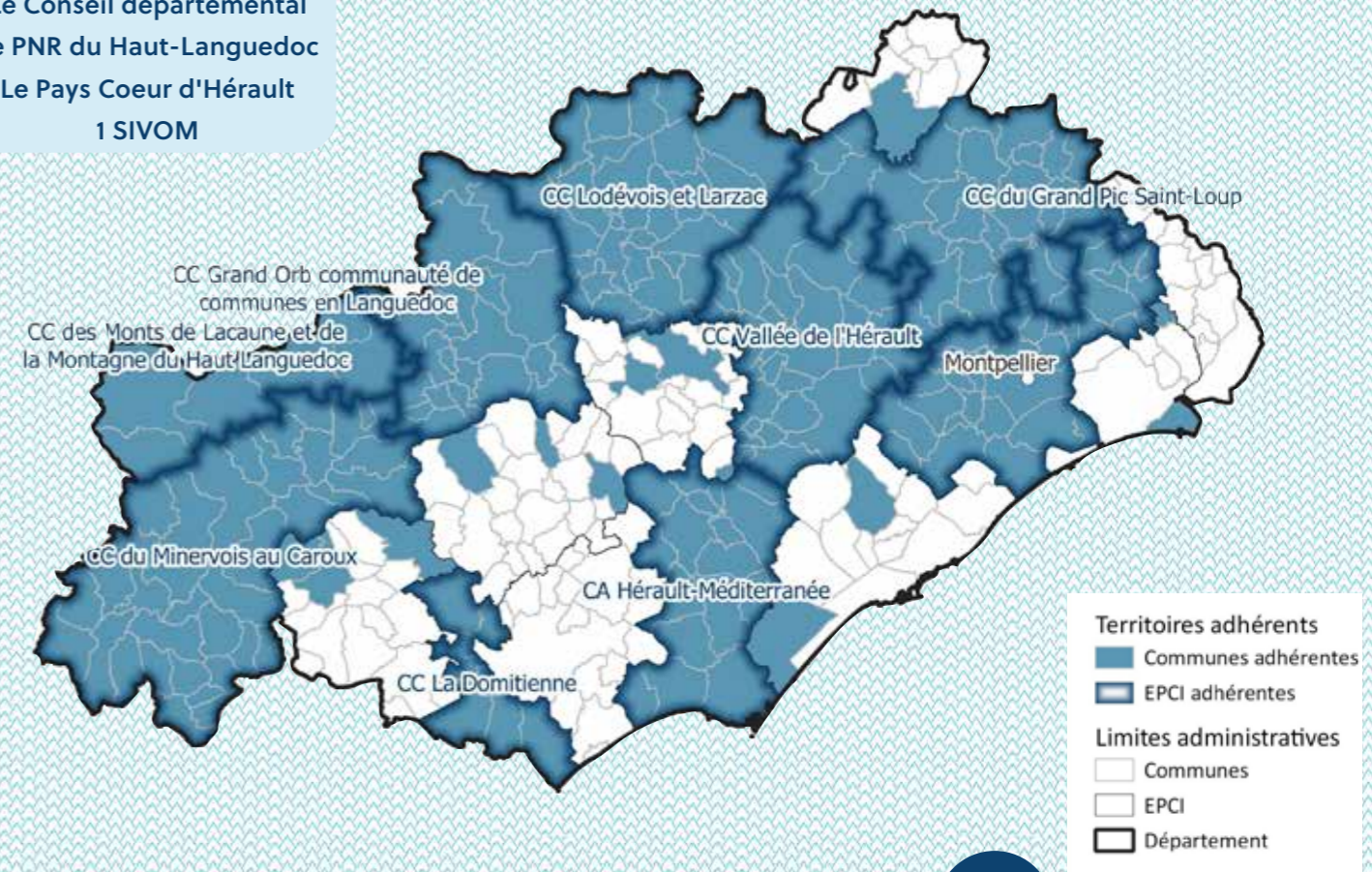
230 communes

9 EPCI

Le Conseil départemental
Le PNR du Haut-Languedoc

Le Pays Coeur d'Hérault

1 SIVOM



NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Francis CROS – Président - Président de la CC du Haut-Languedoc
 Max ALLIES - Trésorier - Maire de Castanet-le-Haut
 Béatrice FERNANDO - Secrétaire - Maire de Plaissan
 Isabelle TOUZARD - VP de Montpellier Méditerranée Métropole
 Bernard JAHNICH - Maire de St Jean de la Blaquière
 Guillaume DALERY - Maire de Lamalou-les-Bains
 Eric FABRE - Adjoint au maire à Aigues-Vives

Philippe GERBIER - Conseiller municipal à Claret
 Séverine SAUR - Maire de Cabrerolles
 Daniel RENAUX - Conseiller communautaire de l'Agglomération Hérault Méditerranée
 Benoît MARSEAUX - Maire de Boisset
 Régis LORIVAL - Adjoint au maire à Mons la Trivalle
 Marie-Line GERONIMO - VP CC Grand Orb
 Françoise MATHERON - VP CC Grand Pic Saint Loup
 Jean-René BENALET - Adjoint au maire à Nissan Lez Ensérune
 Yvon PELLET - Conseiller départemental

NOS ADHÉRENTS EN 2025

ADISSAN - AGDE - AGEL - AIGNE - AIGUES VIVES - LES AIRES - ANIANE - ARBORAS - ARGELLIERS - ASSAS - AUMELAS - AUMES - AVENE - AZILLANET - BABEAU BOULDOUX - BAILLARGUES - BEAUFORT - BEAULIEU - BEDARIEUX - BELARGA - BERLOU - BESSAN - BOISSET - LA BOISSIERE - LE BOSQ - LE BOUSQUET D'ORB - BRENAS - BRISSAC - BUZIGNARGUES - CABREROLLES - CAMBON ET SALVERGUES - CAMPAGNAN - CAMPLONG - CARLENCAS ET LEVAS - CASSAGNOLES - CASTANET LE HAUT - CASTELNAU DE GUERS - CASTELNAU LE LEZ - CASTRIES - LA CAUNETTE - CAUSSE DE LA SELLE - CAUX - LE CAYLAR - CAZEVEILLE - CAZOULS D'HERAULT - CAZOULS LES BEZIERES - CEILHES ET ROCOZELS - CELLES - CESSENON SUR ORB - CESSERAS - CLAPIERS - CLARET - CLERMONT L'HERAULT - COLOMBIERES SUR ORB - COLOMBIERS - COMBAILLAUX - COMBES - COURNIOL - COURNONSEC - COURNONTERRAL - LE CRES - LE CROS - FABREGUES - FELINES MINERVOIS - FERRALS LES MONTAGNES - FERRIERES LES VERRERIES - FERRIERES POUSSAROU - FLORENSAC - FONTANES - FOZIERES - FRAISSE SUR AGOUT - GIGNAC - GRABELS - GRAISSESSAC - GUZARGUES - HERPIAN - JACOU - JONCELS - JONQUIERES - JUVIGNAC - LAGAMAS - LAMALOU LES BAINS - LATTES - LAURET - LAUROUX - LAVALETTE - LAVERUNE - LESPIGNAN - LEZIGNAN LA CEBE - LA LIVINIÈRE - LODEVE - LUNAS-LES-CHÂTEAUX - MARAUSSAN - MARSEILLAN - MAS DE LONDRES - LES MATELLES - MAUREILHAN - MINERVE - MONS - MONTADY - MONTAGNAC - MONTARNAUD - MONTAUD - MONTFERRIER SUR LEZ - MONTPELLIER - MONTPEYROUX - MOUREZE - MURLES - MURVIEL LES MONTPELLIER - NEZIGNAN L'EVEQUE - NISSAN LEZ ENSERUNE - NIZAS - NOTRE DAME DE LONDRES - OLARGUES - OLMET ET VILLECUN - OLONZAC - OUPIA - PARDAILHAN - PEGAIROLLES DE BUEGES - PEGAIROLLES DE L'ESCALETTA - PEROLS - PEZENAS - PEZENES LES MINES - PIGNAN - PINET - PLAISSAN - LES PLANS - POMEROLS - POPIAN - PORTIRAGNES - LE POUGET - LE POUJOL SUR ORB - POUJOLS - POUSSAN - POUZOLS - LE PRADAL - PRADES LE LEZ - PREMIAN - LE PUECH - PUECHABON - PUILACHER - RESTINCLIERES - RIUSSEC - RIOLES - LES RIVES - ROMIGUIÈRES - ROQUEBRUN - ROQUEREDONDE - ROQUESSOLS - ROSIS - ROUET - ROUJAN - SAINT ANDRE DE BUEGES - SAINT ANDRE DE SANGONIS - SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE - SAINT BAUZILLE DE MONTMEL - SAINT BRES - SAINT CHINIAN - SAINT CLEMENT DE RIVIERE - SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES - SAINT DREZERY - SAINT ETIENNE D'ALBAGNAN - SAINT ETIENNE DE GOURGAS - SAINT ETIENNE ESTRÉCHOUX - SAINT FELIX DE L'HERAS - SAINT GELY DU FESC - SAINT GENIES DES MOURGUES - SAINT GENIES DE VARENSAL - SAINT GEORGES D'ORQUES - SAINT GERVAIS SUR MARE - SAINT GUILHEM LE DESERT - SAINT GUIRAUD - SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR - SAINT JEAN DE BUEGES - SAINT JEAN DE CORNIES - SAINT JEAN DE CUCULLES - SAINT JEAN DE FOS - SAINT JEAN DE LA BLAQUIÈRE - SAINT JEAN DE MINERVOIS - SAINT JEAN DE VEDAS - SAINT JULIEN - SAINT MARTIN DE L'ARCON - SAINT MARTIN DE LONDRES - SAINT MATHIEU DE TREVIERES - SAINT MAURICE NAVACELLES - SAINT MICHEL - SAINT PARGOIRE - SAINT PAUL ET VALMALLE - SAINT PIERRE DE LA FAGE - SAINT PONS DE THOMIERES - SAINT PONS DE MAUCHIENS - SAINT PRIVAT - SAINT SATURNIN DE LUCIAN - SAINT THIBERY - SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES - SAINT VINCENT D'OLARGUES - LA SALVETAT SUR AGOUT - SAUSSAN - SAUSSEYARGUES - SIRAN - SORBS - SOUBES - LE SOULIE - SOUMONT - SUSSARGUES - TAUSSAC LA BILLIÈRE - TEYRAN - TOURBES - LA TOUR SUR ORB - TRESSAN - LE TRIADOU - USCLAS D'HERAULT - USCLAS DU BOSQ - LA VACQUIÈRE ET SAINT MARTIN DE CASTRIES - VACQUIÈRES - VALHAUQUES - VALERGES - VALFLAUNES - VELIEUX - VENDARGUES - VENDEMIAN - VENDRES - VERRERIES DE MOUSSANS - VIAS - VIEUSSAN - VILLEMAGNE L'ARGENTIERE - VILLENEUVE LES MAGUELONE - VIOLS EN LAVAL - VIOLS LE FORT - LA GRANDE MOTTE - CA HÉRAULT-MÉDITERRANÉE - CC DU GRAND PIC SAINT LOUP - CC DU HAUT-LANGUEDOC - CC DU MINERVOIS AU CAROUX - CC GRAND ORB - CC LA DOMITIENNE - CC LODÉVOIS ET LARZAC - CC VALLÉE DE L'HERAULT - MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - PNR DU HAUT-LANGUEDOC - PAYS COEUR D'HERAULT - SIVOM VALLÉE DE L'HERAULT - CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Porter la voix des élus

Représenter nos adhérents au local comme au national

Les **Communes forestières** sont des associations d'élus. Elles portent des messages et défendent des positions dans différentes instances.

Les élus de la République ont un rôle central. Ils sont garants de l'intérêt général, pour que la forêt et le bois s'inscrivent dans une logique de développement durable des territoires.



Le feu des Corbières, un électrochoc pour protéger les territoires contre les incendies

Suite au grand feu de Ribaute en août 2025, le Président de l'Union régionale Francis CROS a été auditionné par un représentant du Premier Ministre.

Il a plaidé pour un renforcement des moyens de lutte mais surtout des moyens de prévention, en insistant sur la nécessité de bâtir collectivement une nouvelle approche d'aménagement du territoire.

Cette dernière doit se faire au regard du changement climatique, afin de mieux appréhender les risques naturels et en particulier l'incendie.

La complexité de mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Les **Communes forestières** ont adressé en avril 2025, une note de positionnement au gouvernement afin d'alerter sur les obstacles croissants rencontrés dans la mise en œuvre des OLD. Le débroussaillage est le meilleur moyen de protéger une habitation face à un incendie et d'en limiter la propagation. Mais les élus alertent sur les grandes difficultés de mises en œuvre de ces mesures sur le terrain. Il est nécessaire de trouver des solutions collectives pour avancer.



Les Communes forestières portent la voix des élus dans de nombreuses instances

Les administrateurs des **Communes forestières** sont présents dans plusieurs commissions départementales, régionales, de massif ou nationales : CDPENAF, CDPFCI, Commission régionale forêt bois, Commission régionale biodiversité, comité paritaire sylvo-cynégétique, ...

N'hésitez pas à nous faire remonter vos problématiques, elles seront portées dans ces instances !



Le groupe de travail forêt-bois du Comité Massif central piloté par les Communes forestières

Le groupe de travail forêt-bois du Comité Massif central, est présidé par les **Communes forestières** et le Commissaire de Massif. En 2025, il s'est réuni plusieurs fois ; l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement des actions en cours dans la CIMAC 2021-2027 et de définir des actions partenariales prioritaires qui répondent à la stratégie de massif.

La mise en œuvre de la convention nationale avec l'ONF

Dans ce cadre-là, différents groupes de travail se sont tenus en 2025 afin d'apporter des précisions dans la mise en œuvre de la relation entre les élus et l'ONF. Le plus important est celui qui traite du maintien et du renforcement du régime forestier (RF), garant de la protection patrimoniale du domaine forestier des collectivités.

L'objectif est de régulariser une situation qui perdure depuis trop d'années. Plusieurs centaines de milliers d'hectares de forêt de collectivités n'ont pas fait l'objet de l'avis de l'État et de l'ONF sur l'application du Régime Forestier. A contrario, plusieurs milliers d'hectares non forestiers appartenant aux collectivités sont sous ce régime, dont des surfaces ayant obtenu des autorisations de défrichement (par exemple des parcs photovoltaïques). Il s'agit d'aboutir à un logigramme clair avec parallélisme des formes entre l'entrée et la sortie du régime forestier.

Ce document est désormais à l'arbitrage de l'Etat avant une mise en œuvre sur les territoires.



Une vie associative riche et intense en 2025

Tout au long du printemps, se sont enchaînées les Assemblées générales départementales et celle de l'Union régionale. Ces rendez-vous étaient d'autant plus marquants qu'il s'agissait des dernières rencontres du mandat. Ce fut aussi l'occasion, pour certaines associations, de fêter un anniversaire : 15 ans pour le Tarn, 20 ans pour l'Hérault et 25 ans pour l'Aude. La fréquentation a été importante et les échanges très nombreux, ce qui montre que la forêt et le bois sont des questions qui intéressent les élus en Occitanie. Dans l'Hérault, elle s'est tenue le 7 avril à Montpellier, conjointement avec l'Assemblée générale de l'Union régionale et a rassemblé 54 personnes, dont le Préfet.



Accompagner les élus

Donner à chaque élu les moyens d'agir

Les **Communes forestières** accompagnent toutes les collectivités pour faire de la forêt et du bois des atouts de développement local. Garants de l'intérêt général les élus sont responsables de nombreuses thématiques qui touchent de près ou de loin à la forêt.

Notre expertise peut vous aider sur ces sujets : usage du bois local, foncier, mobilisation des bois, gestion de la forêt communale, risques naturelles et sanitaires, démarches territoriales, développement durable des territoires...

Le Conseil de Développement Forestier : une expérimentation collective au service de la forêt du Haut-Languedoc

L'année 2025 a été particulièrement riche pour le Conseil de développement forestier du Haut-Languedoc.

La première rencontre, en janvier, a permis aux participants d'apprendre à se connaître et de comprendre la diversité des attentes. Tous ont constaté que, malgré des besoins largement partagés, les façons d'y répondre peuvent parfois se contredire. En avril, le groupe s'est attaché à identifier les actions capables de faire consensus. Cette étape a été essentielle pour construire une vision commune.

La troisième rencontre, en octobre, a mis en débat un sujet particulièrement clivant : celui des coupes en forêt. Dans un cadre sécurisé et animé, les participants ont confronté leurs points de vue et mieux compris les enjeux qui sous-tendent les pratiques sylvicoles.

Le rôle des **Communes forestières** s'est révélé pleinement justifié tout au long de cette expérimentation inédite et innovante, tant dans l'animation que dans la mise en relation des acteurs. En 2026, la poursuite du dispositif sur le Haut-Languedoc sera assurée exclusivement par le Parc naturel régional, tandis que les **Communes forestières** engageront le déploiement de nouveaux Conseils de développement forestier.

Des expérimentations méthodologiques pour accompagner les communes dans la prévention contre les incendies

Sur plusieurs communes, les **Communes forestières** accompagnent les élus dans la mise en place de démarches structurantes afin de préparer leur territoire à la prévention incendie. Différentes méthodes de travail sont ainsi expérimentées, la logique étant de mettre en place des méthodologies qui puissent ensuite être reprises par toutes les communes.

Cela peut prendre différentes formes : réalisation de Plans Communaux de Débroussaillage, réalisation de chantiers groupés pour les OLD, réflexion sur l'interface forêt-habitat (Olmét-et-Villecun), création d'association syndicale de réalisation des OLD,...

L'action menée dans l'Hérault sur la commune d'Olmét-et-Villecun est fait en partenariat avec la Charte Forestière de Territoire du Pays Cœur d'Hérault.



Ces démarches peuvent être mises en place dans l'Hérault, en prévention des incendies. Nous sommes là pour vous aider !

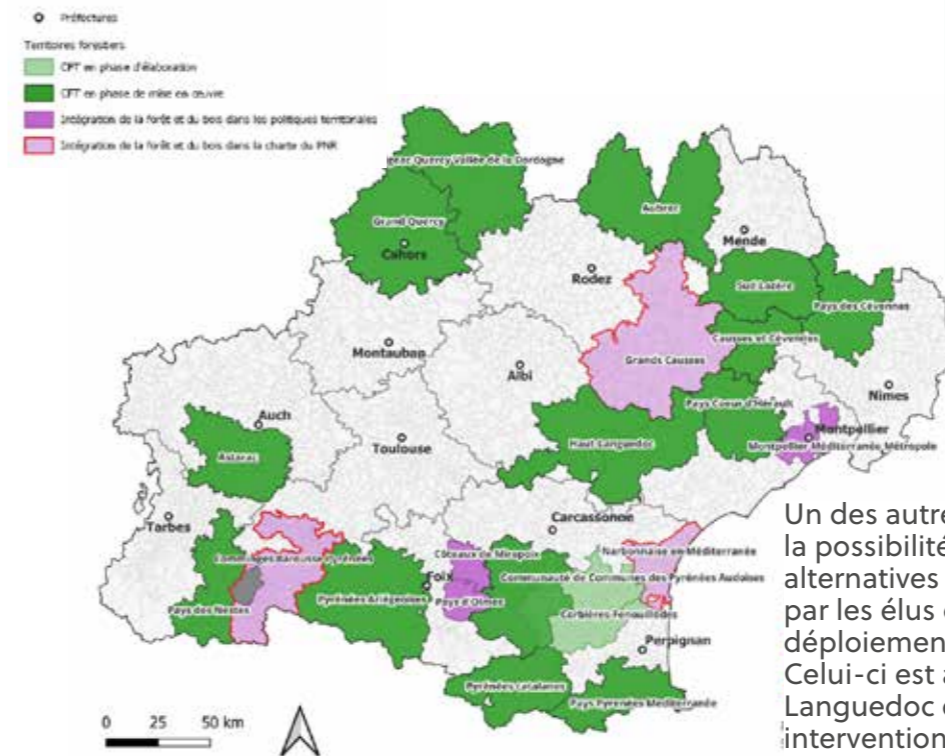


Les Communes forestières, animatrices du réseau des démarches territoriales en Occitanie

Depuis de nombreuses années, les **Communes forestières** animent les réseaux régionaux des élus et des animateurs des territoires forestiers.

L'objectif est de donner les moyens aux élus, d'assurer leur rôle de décideur et de garant de l'intérêt général et de l'aménagement du territoire. En tant qu'association d'élus, les **Communes forestières** accompagnent les territoires qui sont déjà organisés sur la forêt et le bois ou qui souhaitent adopter des stratégies forestières territoriales.

Des échanges réguliers ont lieu avec les territoires porteurs de Chartes Forestières de Territoires (CFT) et ceux porteurs d'une autre démarche territoriale forestière. 14 conventions de partenariat ont ainsi été signées et des actions conjointes sont menées afin d'apporter un maximum de réponses concertées aux élus de ces territoires.



En 2025,
15 Chartes Forestières
de Territoire
dont **14** mises en œuvre
et **1** en cours d'élaboration
6 territoires accompagnés dans
le cadre de leur stratégie forestière

Un des autres axes de travail est d'ouvrir la possibilité de financer des actions sylvicoles alternatives selon des objectifs identifiés par les élus du territoire. Cela passe par le déploiement du dispositif Sylv'acctes en Occitanie. Celui-ci est actif dans l'Hérault sur le PNR du Haut-Languedoc et permet la réalisation de plusieurs interventions sylvicoles sur terrain public et privé.

La création d'une forêt communale sur La Salvetat-sur-Agoût

Preuve que le réseau des **Communes forestières** n'est pas réservé qu'aux communes propriétaires de forêt communale, la commune du Président de l'Union régionale, Francis CROS, La Salvetat-sur-Agoût ne possédait pas de surface communale relevant du régime forestier.

C'est désormais le cas après un travail mené sur plusieurs années autour de la restructuration du foncier forestier, grâce aux **Communes forestières**. A travers l'observatoire du foncier, la commune a pu intégrer dans son patrimoine des Biens Vacants et Sans Maîtres (BVSM). La commune a également engagé la résorption d'un Bien Non Délimité, grâce notamment au principe d'acquisition foncière.

La Salvetat-sur-Agoût possède aujourd'hui 40 hectares de forêt publique qu'elle a fait entrer au régime forestier, après approbation du Préfet. La gestion est désormais confiée à l'ONF.

Un exemple qui peut inspirer de nombreuses autres communes !



Initier des projets et valoriser les bois de proximité

L'association est présente auprès des maîtres d'ouvrage public pour les accompagner de l'idée à l'inauguration.

L'action menée a été déclinée en plusieurs phases :

- > **Identification des projets** le plus en amont possible
- > **Sollicitation des élus maîtres d'ouvrage** pour obtenir une décision en faveur du bois local et des bois certifiés Bois des Territoires du Massif central
- > **Accompagnement dédié** à chaque étape et récolte de données sur les opérations accompagnées.



Zoom sur quelques réalisations suivies dans l'Hérault



Ecole primaire André Espitalier
Fontès



Centre de loisirs
Valros

Castanet-le-Haut, une rénovation en bois communal

La commune de Castanet le Haut est propriétaire de forêts et de bois de qualité. Elle a choisi de l'utiliser pour rénover une ancienne bergerie. Les **Communes forestières** sont intervenues pour valider la faisabilité avec l'ONF.

Elles ont ensuite coordonné le travail avec les différents acteurs pour que l'abattage des arbres coïncide avec le planning du chantier et que les entreprises retenues soient le plus local possible. Une démarche qui fait la fierté de la commune.

Forêts pédagogiques : une dynamique régionale qui s'amplifie

Les **Communes forestières** donnent les clés aux élus pour sensibiliser les élèves à la gestion durable en leur confiant une parcelle communale.

En 2025, elles ont poursuivi l'accompagnement des forêts pédagogiques dans l'Hérault. À Castries, la classe de CM1 a travaillé sur les thématiques des risques et de la biodiversité, avec l'appui des acteurs locaux. Fraïsse-sur-Agoût, très engagée, a confirmé son intérêt ; toutefois, l'intégration est reportée afin de garantir une participation suffisante des cycles 3. À Clermont-l'Hérault, malgré plusieurs concertations, les conditions n'ont pas permis la création d'une forêt pédagogique. La Salvetat-sur-Agoût a, quant à elle, rejoint le programme en cohérence avec son projet de développement forestier communal. L'année 2025 a ainsi consolidé l'ancrage territorial du dispositif tout en préparant les futurs déploiements.



Sensibiliser et informer

Comprendre pour agir

Sensibiliser et informer les élus constitue le troisième pilier de la stratégie des **Communes forestières**. Cet axe est primordial pour leur permettre de comprendre les enjeux et de prendre des décisions éclairées pour le développement de leurs territoires.

Un programme de sensibilisation varié, une fréquentation élevée

Comme chaque année, les **Communes forestières** ont pu proposer aux élus un programme varié et complet de sessions de sensibilisation gratuites destinées aux élus et agents techniques.

Outre les thématiques classiques (OLD, foncier, commercialisation des bois, bois construction, bois énergie), il y avait des nouveautés en 2025 :

- > **Projets de mandature** : des sessions pour intégrer la forêt et la filière bois aux futurs programmes municipaux ;
- > **Secrétaires de mairie et DGS** : des webinaires pour acquérir les bons réflexes ;
- > **Santé des forêts** : 2 sessions en présentiel.



En 2025,
93 élus
ou techniciens
ont été sensibilisés

Ils représentent
56 communes et **5** EPCI,
dans l'Hérault.

Nos rendez-vous alternent présentiel et webinaires interactifs, permettant à chacun de participer selon ses disponibilités.

L'offre est complétée par la plateforme COFORMATION, qui propose des MOOC courts, gratuits et accessibles à tout moment.



Sensibiliser les élus aux problématiques liées à la santé des forêts

Les problèmes sanitaires affectant les peuplements forestiers sont désormais bien visibles dans la région : scolytes, chenilles processionnaires,... Les élus sont de plus en plus confrontés à ces situations complexes. Les **Communes forestières** ont donc animé 2 sessions sur cette thématique. En partenariat avec le Département Santé des Forêts et la FREDON Occitanie, elles ont permis d'aborder :

- > Les maladies courantes qui touchent les arbres de la région ;
- > L'évolution des pathologies forestières dans un contexte de réchauffement climatique ;
- > Les méthodes de prévention et de gestion des risques sanitaires.

Ces sessions ont permis de rappeler le rôle central des élus dans la prévention, la sensibilisation et la prise en compte du changement climatique dans les politiques locales : une étape importante pour poursuivre le travail collectif en faveur de forêts plus résilientes et en meilleure santé.





Quinze projets du Pacte Construction bois Occitanie racontés aux élus

Lancé en octobre 2019, le Pacte construction bois Occitanie compte 119 signataires et plus de 100 projets.

Avec les prochaines élections de nouveaux élus vont prendre les commandes de communes et collectivités. De nouveaux projets vont naturellement voir le jour.

C'est pour leur fournir une source d'inspiration et un outil clé en main que les **Communes forestières** ont édité le recueil « *Les bâtiments bois se racontent aux élus* ».

15 projets représentatifs des valeurs de la démarche et ont été choisis de sorte à représenter leur diversité géographique et d'usages.

Les projets recourant à une marque de certification (Bois des Territoires du Massif central et Bois des Pyrénées) ou exigeant une traçabilité, ont particulièrement été mis en avant. Ils ont tous été accompagnés par les **Communes forestières**.

Forêts fragilisées, territoires engagés : quel futur pour le bois énergie ?

Les acteurs régionaux de la filière bois énergie se sont retrouvés à la Salvetat-sur-Agoût, pour la 4ème édition de la journée régionale du bois énergie. Discours, stands, échanges et visite d'une scierie furent l'occasion de découvertes et de débats sur les initiatives et les problématiques liées au changement climatique, à la ressource et à la structuration de filières au sein des collectivités locales.

La filière « bois local » est une démarche de fond : elle soutient des emplois non délocalisables, génère des revenus pour le territoire et contribue à enrayer la perte d'habitants en milieu rural.

Entre retours d'expériences, données régionales, débats et visites de terrain, cette nouvelle édition de la journée régionale du bois énergie confirme la maturité et la vitalité de la filière bois énergie en Occitanie.



Des journées de sensibilisation sur le risque incendie et les OLD

En 2025, le ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire a poursuivi son soutien financier aux **Communes forestières** pour sensibiliser les élus.

Face à l'intensification du risque incendie et à la modification de chacun des arrêtés OLD, les **Communes forestières** ont organisé dans chaque département des réunions d'information destinées aux élus et aux acteurs locaux, avec les objectifs suivants :

- > **Connaître** le contexte et l'historique départemental des feux de forêt
- > **Comprendre** le rôle de l'élu avant/pendant/ après le passage de feu
- > **Maîtriser la réglementation** départementale des OLD et les outils de prévention à disposition.

Ces rencontres, échelonnées tout au long de l'année 2025, ont permis de renforcer la prévention, de partager des retours d'expériences et de clarifier les responsabilités de chacun.

Incendie : des retours d'expériences concrets pour mieux se préparer

Face à l'augmentation du risque incendie, les **Communes forestières** ont mené une analyse régionale de retours d'expériences issus de feux récents.

Près de 50 témoignages ont ainsi été étudiés à l'échelle régionale, croisant les points de vue des élus et des acteurs de terrain, selon une méthodologie commune et partagée. Les enseignements tirés des RETEX confirment que la gestion d'un incendie ne commence pas au départ de feu et ne s'arrête pas à son extinction. Ils ont révélé des fragilités structurelles, des difficultés d'organisation, mais aussi des leviers d'action concrets pour les communes.

Ces analyses ont été complétées en 2025 par 2 journées d'échanges entre acteurs à Aigues-Vives (34) et Lalbenque (46).

Ce travail a abouti à un document de synthèse, conçu pour aider les élus à mieux anticiper, gérer et tirer les enseignements des incendies de forêt.



Témoignage risque incendie agir pour éviter la crise

En Occitanie, plusieurs communes ont été durement touchées par des incendies de forêt. Les retours des élus concernés sont sans équivoque : vivre un incendie constitue un traumatisme profond et durable, tant pour les habitants que pour les équipes municipales.

Pour aider les communes à mieux se préparer, les **Communes forestières** mettent à disposition une vidéo courte et directe, entièrement construite à partir de témoignages d'élus.



Sensibiliser et informer

Observer et analyser

Ce travail de sensibilisation et d'information pour permettre aux élus de comprendre les enjeux et de prendre des décisions éclairées pour le développement de leur territoire s'appuie en particulier sur de nombreux outils techniques développés spécifiquement pour les élus par les **Communes forestières**.

Les observatoires des Communes forestières des outils accessibles gratuitement

Ce sont à la fois des outils de découverte et d'acculturation, permettant de mieux appréhender la complexité de la filière et la diversité de ses acteurs, mais aussi de véritables centres de ressources structurés pour approfondir la compréhension de ses enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ils constituent un appui opérationnel précieux pour alimenter vos diagnostics territoriaux, croiser les données, objectiver les constats et quantifier les enjeux. En fournissant des indicateurs, des cartographies et des analyses comparatives, ils permettent de :

- > Poser des bases solides pour définir des orientations stratégiques
- > Structurer vos politiques d'aménagement et de développement du territoire sur le long terme

L'ensemble de nos outils est accessible depuis notre site internet.

Consultez le via le QR-code ci-dessous



L'Observatoire foncier forestier régional des élus - OFFRE

Outil spécifique développé par les **Communes forestières**, il permet d'identifier précisément le foncier à l'échelle communale et intercommunale : foncier classique et foncier atypique (BVSM, BND, biens de sections,...). Il croise également les données cadastrales et de l'IFN permettant d'avoir une vision actualisée chaque année du patrimoine foncier et permet d'enclencher des stratégies foncières.

Sur simple demande, les Communes forestières proposent aux adhérents, un rapport foncier complet et actualisé. Il comprend différents éléments pour avoir toutes les cartes en main pour mettre en place une politique foncière :

- > Les différents types de foncier (forestier, agricole, bâti,...)
- > La structure de la propriété en forêt et hors forêt (communal, Etat, privé,...)
- > Un focus sur les biens communaux
- > Un focus sur le foncier atypique (BVSM, BND, sections)
- > Des cartes précises
- > Des listes de parcelles avec différentes caractéristiques...

De nombreuses communes d'Occitanie en ont bénéficié. Elles ont pu récupérer du foncier dans leur patrimoine communal.



Dans l'Hérault, **38** rapports ont été réalisés pour **463.24** ha de BVSM potentiels

En 2025, pour l'Hérault :

> Nombre de ventes suivies :	5	(-29 % par rapport à 2024)
> Nombre d'acheteurs :	22	(+47 % par rapport à 2024)
> Volume mis en vente :	89 759 m ³	(+1 % par rapport à 2024)
> En forêt de collectivité :	15 880 m ³	(-11 % par rapport à 2024)
> Volume vendu en 1 ^{ère} intention :	76 993 m ³	(+8 % par rapport à 2024)
> En forêt des collectivités :	11 161 m ³	(+45 % par rapport à 2024)

- > 18 % des bois mis en vente en ligne proviennent de forêt des collectivités
- > 70 % des bois des collectivités sont vendus en première intention
- > 50 % des acheteurs achètent en forêt des collectivités

Le suivi des ventes publiques de bois

Cet outil analyse pour les élus les ventes de bois issus de la forêt publique, et donc réalisées par l'ONF. Il croise différentes informations pour permettre aux élus d'avoir une vision claire des tendances commerciales à l'échelle régionale et départementale.

L'Espace Débroussaillage

Cet espace en ligne permet aux élus, par département, de télécharger tous les éléments indispensables pour comprendre les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), comment les mettre en œuvre à l'échelle communale, en assurer le suivi et le contrôle, comment animer des réunions publiques et comment communiquer vers ses administrés.



Les Fiches d'Identités Territoriales (FIT)

Ces FIT regroupent toutes les données issues de nos différents observatoires et permettent d'avoir une vision en temps réel, à une échelle intercommunale ou départementale, un diagnostic sommaire de la forêt et de la filière bois. Elles peuvent servir de base pour bâtir une stratégie forestière.

Un nouvel outil pour visualiser les Obligations Légales de Débroussaillage de votre commune

Réaliser les OLD sur sa commune est déjà compliqué pour les élus. Mais le faire faire à ses administrés est encore plus complexe, sachant que la première question est qui doit débroussailler. Et là se pose la question des superpositions des périmètres à débroussailler.



Les **Communes forestières**, en partenariat avec Openlg, ont développé fin 2025, un nouvel outil pour répondre à ces questions complexes. Il sera disponible pour les adhérents à partir du printemps 2026.



**Communes
forestières**
Hérault

Un réseau d'élus au service des élus

Rejoignez-nous



Contactez-nous

04 11 75 85 17 - herault@communesforestieres.org

www.collectivitesforestieres-occitanie.org

 [CoforOccitanie](#)

 [Collectivités forestières Occitanie](#)